

Décharge de responsabilité médicale

Dernière mise à jour : avril 2026

Déclaration du participant

En m'inscrivant aux activités proposées par InJoy Studio (cours de yoga, danse, stages, ateliers), je déclare :

- Avoir pris connaissance de la nature physique des activités proposées.
- Être en bonne condition physique et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique du yoga et/ou de la danse.
- Avoir consulté un médecin en cas de doute sur mon aptitude physique.
- M'engager à informer l'enseignant(e) de toute condition particulière (grossesse, blessure récente, pathologie chronique, intervention chirurgicale) avant le début de chaque séance.
- Pratiquer sous ma propre responsabilité et respecter mes limites corporelles.

Assurance

Il est recommandé à chaque personne de vérifier que son assurance responsabilité civile couvre la pratique d'activités physiques ou artistiques.

Certificat médical

Aucun certificat médical n'est exigé, mais il est conseillé de consulter un·e professionnel·le de santé en cas de doute sur sa condition physique avant de commencer ou reprendre une activité.

Responsabilité

InJoy Studio et ses intervenant(e)s ne pourront être tenus responsables de toute blessure ou accident survenant pendant ou après une séance, dès lors que les consignes de sécurité ont été respectées par l'encadrant(e).

Soins ayurvédiques

Les soins proposés sont des soins de bien-être et ne se substituent en aucun cas à un traitement médical. En cas de doute, consultez votre médecin.

L'inscription aux cours et activités vaut acceptation de la présente décharge.